

**Arrêté de voirie – Occupation de la voie publique après une livraison de gravier – 11
rue du Château de la côte.**

Le Maire d'Orcet,

Vu le code de la Route,

Vu la demande d'arrêt de circulation de Monsieur CHANAL du 30 Juin 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de l'occupation de la voie publique suite à une livraison de gravier le 08 Juillet 2022 au numéro 11 de la rue du château de la côte.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules se fera façon alternée au 11 rue du Château de côte du 08 Juillet au 10 Juillet 2022

ARTICLE 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit des deux côtés de la chaussée, de part et d'autre du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur CHANAL sera tenue de mettre en place des barrières et les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires.

ARTICLE 4 :

La mairie ainsi que les riverains devront être informés par tout moyen, notamment par affichage, par la société responsable des travaux, **au moins 24h avant le début des travaux.**

ARTICLE 5 :

L'agent de surveillance de la voie publique de la commune sera en charge de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet du Puy de Dôme.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Orcet le : 05 Juillet 2022

Publié le : 05 Juillet 2022

Transmis le : 05 Juillet 2022

Signé à Orcet le 05 Juillet 2022

Notifié à Mr CHANAL le

05 Juillet 2022

Le Maire,


Dominique Guélon
1ère Adjointe
Valérie REXX

